

DEPARTEMENT  
DES  
YVELINES

# MAIRIE D'EVECQUEMONT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 19/24

SEANCE ORDINAIRE du 6 AVRIL 2024

### OBJET :

**Renouvellement  
d'Adhésion au contrat  
de solutions Cloud  
Microsoft**

L'an deux mille vingt-quatre, le samedi 6 avril à 10h00, le Conseil Municipal d'EVECQUEMONT, légalement convoqué en date du 2 avril, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Christophe NICOLAS, Maire. Conformément à l'article 54 de la loi du 5 avril 1984, la séance a été publique.

**Etaient présents :** Mme B. ASSAUD, Mme N. LARRIVE, M. T.LADREYT, M. JC. BARRAS, Maires adjoints  
M. V. BRACQUART, Mme E. BRAY, Mme C.CAUBET, Mme S. CORNU, Mme C.JEAN ANGELE, M. L. HABIB DAHOU, M. N.HERNANDEZ, Conseillers

Membres en exercice :

15

**Absents :** M.FURNAL a donné pouvoir à Mme C.JEAN ANGELE  
M. T. ANDRO a donné pouvoir à Mme C.CAUBET  
Mme S.BELLARD FARRELL a donné pouvoir à Mme B. ASSAUD

Mme Chrystelle CAUBET est élue secrétaire de séance

Présents :

12

**VU** le Code Général des Collectivités Locales ;  
**VU** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;  
**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2131-1, L3131-1 et L4141-1 ;

Votants :

15

**Considérant** la nécessité de renouveler l'adhésion au contrat « Solutions Cloud Microsoft » afin que la municipalité bénéficie d'un pack Office Microsoft qui lui est propre et accessible par un administrateur qu'elle a la possibilité de désigner en interne pour la gestion de l'ensemble des licences ;

**Considérant** que les données seront hébergées prioritairement au sein des Datacenters de Microsoft en France ou exceptionnellement sur le territoire européen ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité / la majorité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le contrat « Solutions Cloud Microsoft » d'une durée de 4 ans, d'un montant de 869.76 € et tous documents y afférent,

- **DIT** que la dépense est inscrite au budget 2024.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte pour son affichage et sa transmission en Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie

Le Maire,  
Christophe NICOLAS

